

L'Etat belgo-flamand et la NVA

Xavier Dupret

Août 2016

15.000 signes

Pour les lecteurs peu familiarisés avec les idées véhiculées par le mouvement wallon, on définira, tout d'abord, le concept d'Etat belgo-flamand tel que proposé par André Renard. A l'occasion des grèves de 60-61, ce dernier a insisté sur le fait que le centre de gravité de l'économie avait commencé à glisser de la Wallonie à la Flandre.

Dès lors, la tradition renardiste n'a cessé de dénoncer une mainmise de la Flandre sur l'économie belge au détriment des intérêts wallons. Cette mainmise passait, selon Renard, par le maintien d'un cadre unitaire qui permettait à la Flandre d'orienter les aides publiques à l'économie à son profit.

Belgique flamande

De 1959 à 1979, les lois d'expansion économique ont permis que plus de 860 milliards de francs belges soient investis dans l'industrie. La métallurgie, les fabrications métalliques et la chimie en ont bénéficié à 75%. La Wallonie a reçu de près de 40% de ces aides tandis que la Flandre a perçu 58% d'entre elles (le reste est allé à Bruxelles). En Wallonie, les aides publiques ont eu pour fonction de pallier le désengagement du secteur privé local. Les investissements en Wallonie qui procédaient des lois d'expansion économique correspondaient, en réalité, à des opérations de rationalisation de l'outil industriel wallon qui avait mal vieilli. Le chômage a donc eu tendance, dès cette époque, à augmenter en Wallonie. Dans le domaine de la sidérurgie, les aides se répartissaient comme suit : 67% en Wallonie contre 33 % en Flandre. Par contre, pour ce qui est des secteurs d'avenir (chimie et fabrications métalliques), la Flandre a reçu la toute grosse part des investissements (65% pour les fabrications métalliques et 69% de l'aide pour la chimie) et la Wallonie n'a bénéficié, à la même époque, que de 30% des aides liées à ces deux secteurs. Au début des années 80, le ministre (flamand) des affaires économiques Willy Claes (SP) donne indirectement raison au mouvement wallon en constatant un grave déséquilibre dans la répartition des aides (29% pour la Wallonie contre 65% en faveur de la Flandre en 1979)¹.

C'est à cette époque que le CVP, alors garant des intérêts au sein des institutions de l'Etat belge, décrète qu'il n'y aura plus un franc flamand pour l'acier wallon. Ces positions ne pouvaient qu'entraîner un sursaut fédéraliste côté wallon. La marche à pas forcés vers le fédéralisme pouvait alors commencer.

Et tout au long des années 80 et 90, la Flandre n'a cessé de revendiquer la fin des solidarités avec la Wallonie. La question des transferts de sécurité sociale devint le cheval de bataille du mouvement flamand. C'est l'époque où Luc Van den Brande (CVP), alors ministre-président de la Communauté flamande, poussait le bouchon de plus en plus loin et se faisait les relais des thèses les plus dures du côté flamand. Le CVP se positionnait de plus en plus clairement comme une formation radicale sur le plan communautaire.

¹ Michel Quévit, *Flandre-Wallonie. Quelle solidarité ?*, Couleurs livres, Charleroi, 2010, pp.85-89.

Les familles libérales et socialistes côté francophone vont, en guise de réaction, organiser un « front francophone » qui, à l'occasion des élections de 1999, va mettre la famille sociale-chrétienne dans l'opposition. L'axe central de ce nouveau dispositif d'occupation du pouvoir procède d'une alliance entre les familles socialiste et libérale. Les redéfinitions auxquelles cet éloignement du pouvoir donnera lieu dans les rangs sociaux-chrétiens amèneront le CD&V, nouveau label du CVP, à entrer en cartel avec la NVA.

Le profil très flamand du cartel constituera le ressort d'un succès électoral incontestable en 2007. Les exigences flamandes minent le processus de constitution d'un gouvernement fédéral. La Belgique entre en crise politique structurelle. Du 21 décembre 2007 au 20 mars 2008, l'Etat fédéral est géré par un gouvernement intérimaire alors que les élections fédérales avaient eu lieu en juin 2007.

En octobre 2008, le CD&V confirme la fin du cartel avec la NVA, soit un peu plus de sept mois après que le gouvernement Leterme I eût été porté sur les fonts baptismaux. La crise économique et financière mondiale va passer par là. Et c'est l'affaire Fortis (ou Fortisgate) qui va faire tomber le gouvernement fédéral.

Antiestablishment

Pour éviter la faillite de la première banque belge, le gouvernement avait, dès octobre 2008, entamé une procédure de nationalisation puis de restructuration de Fortis (le premier groupe bancaire belge, à l'époque) en revendant une partie du groupe aux Français de BNP Paribas. Des actionnaires de Fortis ont estimé que ces tractations n'avaient pas lieu d'être sans une approbation au préalable de la part actionnaires de Fortis réunis en Assemblée générale. Ces actionnaires décident d'ester en justice et demandent en référé au tribunal du commerce de Bruxelles que le démantèlement de Fortis soit postposé de façon à permettre l'organisation d'une AG des actionnaires. Le ministère public se montre favorable à la demande des actionnaires mais la présidente du tribunal de commerce de Bruxelles décidera d'avaliser les négociations entre BNP Paribas et le gouvernement fédéral. Les actionnaires se pourvoient en appel. L'arrêt de la cour d'Appel est annoncé pour le 15 décembre au plus tard.

Les nombreuses pressions exercées par le gouvernement fédéral sur le pouvoir judiciaire mèneront à la chute du gouvernement Leterme I. Dans le même temps, la Belgique entrait, à l'instar d'autres pays frappés de plein fouet par la crise, dans une ère de contestation des élites au pouvoir. Cette vague de fond s'illustre par la montée de partis et de figures antiestablishment aux quatre coins du monde. Cette occurrence peut, par ailleurs, s'allier à des revendications ayant un caractère autonomiste voire indépendantiste, comme c'est le cas en Ecosse ou en Catalogne.

En Flandre, c'est la NVA qui va profiter de cette vague de profonde méfiance envers les élites dirigeantes qui n'ont pas vu venir la crise de 2008. De scrutin en scrutin, la pression de la NVA sur le monde politique flamand va s'accroître. En 2009, la NVA réalise une percée aux élections régionales en réunissant 13,06% des suffrages². Aux élections législatives de 2010, la NVA réalise le score de 28,2% aux élections fédérales et ébranle du même coup la Belgique des piliers³. La longue marche vers le pouvoir de Bart De Wever et des siens ne faisait que commencer. Après la plus longue crise gouvernementale que le pays ait jamais traversée (198 jours), le gouvernement Di Rupo voyait le jour. Avoir isolé la NVA sous le

² Ministère de l'Intérieur, résultats des élections régionales de 2009 (<http://www.elections2010.belgium.be/fr>)

³ La Libre Belgique, 11 octobre 2013.

prétexte de « sauver le pays » a constitué une erreur majeure dans le chef des francophones. En mettant de côté le premier parti flamand et ne tirant pas la leçon de ce que l'Etat belge était épuisé, les socialistes francophones se sont mis à appliquer une politique antisociale de peur de ne pas déplaire à la droite flamande qui s'est, du même coup, senti pousser des ailes.

Chacun se souviendra, par exemple, de la manière dont les allocations d'insertion ont été limitées dans le temps. L'exclusion de plus de 37.000 chômeurs du bénéfice des allocations était programmée pour la seule année 2015⁴. En fin de compte, plus de 51 % des chômeurs sanctionnés venaient des seules provinces de Liège et du Hainaut et plus de 80% des exclus étaient francophones⁵. En 2014, lors de la reine des élections qui regroupait les scrutins fédéraux, régionaux et européens, la NVA aplatissait la concurrence en Flandre et devenait un parti à 30%. Le temps où Bart De Wever, Geert Bourgeois et Jan Jambon étaient regardés de haut par les éminences du CD&V était clairement révolu. Le MR choisissait, à l'été 2014, de monter avec la NVA au gouvernement. Il est vrai que les troupes de Bart De Wever avaient mis de l'eau dans leur vin séparatiste. En posant comme condition que le pays s'oriente vers le confédéralisme, la NVA se rendait *de facto* fréquentable pour la droite francophone.

Austérité belgo-flamande

L'empressement de la NVA à entrer dans le gouvernement fédéral en 2014 après avoir mis une sourdine au volet institutionnel de son programme s'explique par la volonté de saper le modèle économique et social, clairement social-démocrate, de la Belgique depuis 1945. Après tout, Bart de Wever n'a jamais cessé de se présenter comme un employé du Voka⁶. Avec un peu de recul, on peut, pour l'heure, estimer que la NVA a choisi de mettre ses pas dans ceux de feu l'Etat CVP pour constituer la force motrice, clairement orientée à droite cette fois, de l'Etat belgo-flamand, quitte à mettre la pédale douce sur certaines revendications nationalistes. C'est ce que démontre pleinement l'application conjointe du plan de stabilité pour la Belgique (2015-2018) et de la 6^{ème} réforme de l'Etat. Le rapprochement de ces deux mécanismes qui impacteront les finances publiques donne lieu à des constats frappants.

Programme de stabilité de la Belgique (2015-2018). Répartition de la trajectoire entre l'entité I et l'entité II (en % du PIB)

En % du PIB	2014	2015	2016	2017	2018
Entité I					
Amélioration structurelle		0,62	0,60	0,64	0,54
Solde structurel	-2,3	-1,7	-1,1	-0,4	0,1
Solde de financement	-2,6	-2,0	-1,5	-0,6	-0,1
Entité II					
Amélioration structurelle		0,10	0,10	0,06	0,06
Solde structurel	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1
Solde de financement	-0,6	-0,6	-0,5	-0,4	-0,1
Ensemble des pouvoirs publics					
Amélioration structurelle		0,72	0,70	0,70	0,60
Solde structurel	-2,8	-2,0	-1,3	-0,6	0,0
Solde de financement	-3,2	-2,5	-2,0	-1,0	-0,2

⁴ David Lannoy, *Limitation des allocations d'insertion... Le point sur les exclusions en 2015*, article paru le 26 décembre 2014 sur le site du Cepag (<http://www.cepag.be/publications/notes-reflexion-analyse/2014/limitation-allocations-insertion-point-exclusions-2015-0>)

⁵ Le Soir, article mis en ligne le vendredi 19 février 2016.

⁶ De Standaard, 14 août 2010.

Source : Le programme de stabilité de la Belgique (2015-2018), p.16.

L'entité I désigne l'Etat fédéral tandis que l'entité II vise les entités fédérées. On s'aperçoit que, pour cadrer avec les exigences de l'Union européenne, l'Etat fédéral doit, depuis 2011, fournir le plus gros de l'effort budgétaire en pourcentages du PIB.

Ainsi est-il attendu un effort annuel moyen de 0,6% du PIB de la part du fédéral entre 2015 et 2018. Le PIB de la Belgique était de 402,027 milliards d'euros en 2014. En prenant pour base de calcul le PIB de 2014, on voit que l'effort total pour la Belgique sera *mutatis mutandis* de 9,5 milliards pour l'Etat fédéral en attendant 2017. Pour les entités fédérées, l'effort d'assainissement budgétaire annuel moyen est de 0,08% du PIB. Au total, sur 4 années, l'effort demandé aux entités fédérées sera de 1,3 milliards d'euros, une paille apparemment au regard des efforts supposés du fédéral. Il faut, cependant, se méfier des apparences qui sont, c'est bien connu, trompeuses.

Car on peut prouver que la 6^{ème} réforme de l'Etat transfère des compétences aux entités fédérées sans que, hélas, les moyens suivent. Voici les chiffres qui établissent ce constat. « La variation positive du solde primaire de la Région bruxelloise et, à terme, celle de la Cocom ne compensant pas les variations négatives des autres Entités fédérées, l'Etat fédéral enregistrerait sur toute la période une variation positive calculée, pour rappel, de manière résiduelle. Elle se chiffrerait pour l'Etat fédéral à 2.374 millions d'euros en 2025 »⁷. Autrement dit, à part la région bruxelloise, toutes les entités fédérées seront perdantes dans le transfert des moyens en support des nouvelles compétences à mettre en œuvre au niveau régional. Le montant de cet avantage indu est de 2,374 milliards sur une décennie entre 2015 et 2025.

Flandre-Wallonie : même combat ? Pas vraiment...

En regardant de plus près les trajectoires budgétaires des entités fédérées suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, on s'aperçoit que le manque à gagner en 2016 pour la Wallonie est de 530 millions d'euros alors que pour la Flandre, il sera de 1,627 milliard d'euros. Le budget du gouvernement flamand (qui regroupe des compétences régionales et communautaires) étant de 38,3 milliards, l'impact de la 6^{ème} Réforme de l'Etat est de 4,25%. Les recettes inscrites au budget 2016 de la Région wallonne étant de 12,186 milliards, l'insuffisance de financement est de 4,35%. Pour ce qui est de la Communauté française, les recettes étant de 9,654 milliards d'euros pour le budget 2016 et puisque le manque à gagner, résultant d'un transfert de compétences sans les moyens associés, sera de 274 millions, on peut logiquement évaluer le trop peu de 2,84% des recettes de cette entité.

En définitive, c'est la Région wallonne qui, de toutes les composantes de la Belgique fédérale, pâtit le plus de la 6^{ème} réforme de l'Etat. On pourra bien sûr rétorquer que le manque à gagner dont elle souffre est globalement comparable à celui de la Flandre. Il faut s'inscrire en faux contre cette lecture des données chiffrées. Une interprétation correcte de données comptables suppose un minimum de contextualisation, sous peine de sombrer dans l'insignifiance.

Et au regard des différences sensibles de prospérités existant entre la Flandre et la Wallonie, ce dont témoignent les taux de chômage sensiblement différents, la Wallonie a besoin comme de pain d'investissements publics. On se souvient, à ce sujet, des lamentations de l'ancien président du gouvernement wallon, Robert Collignon, qui se plaignait qu'il n'y ait plus de patrons wallons. Bref, la Wallonie est grugée dans l'approfondissement du fédéralisme tel qu'il se présente à nous pour le moment.

⁷ Cerpe, Dulbea, *LA 6EME REFORME DU FEDERALISME BELGE. IMPACT BUDGETAIRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES ET DES NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENT*, novembre 2013, p.34.

On peut, au terme de cette tentative de discernement, estimer que l'Etat belgo-flamand, dans un contexte où la Flandre n'a plus grand-chose à attendre du fédéral depuis plusieurs décennies, s'est donné pour mission d'assainir les finances publiques pour défendre les intérêts des classes moyennes supérieures qui, vu les niveaux de développement différents du sud et du nord du pays, sont plus nombreuses en Flandre. Et s'il est possible de reporter une partie de l'effort sur les entités fédérées sans négliger, au passage, de mettre, autant que faire se peut, la Wallonie dans l'embarras, l'opération ne pourra qu'améliorer le rapport de forces de la NVA face à des Wallons qui seront ainsi placés en position d'éternels demandeurs.

Ce constat, un auteur flamand, en l'occurrence Andre Mommen, l'avait défendu, *in illo tempore* (c'était en 2010) dans la revue *Vlaams Marxistich Tidjschrift*⁸. Selon Mommen, la NVA veut se débarrasser « d'une Wallonie économiquement à la traîne. Pour commencer, ils veulent arrêter les transferts sociaux de la région flamande à la région wallonne et ne refinancer la région bruxelloise que sous leurs conditions, ceci dans le but ultime de pouvoir s'emparer de la capitale. C'est pourquoi ils misent sur l'impossibilité pour la région wallonne de financer Bruxelles durablement. D'ailleurs, ils considèrent la capitale comme une (...) ville flamande ». La NVA, parti fondamentalement séparatiste, constituerait-il, en fin de compte, le stade suprême de l'Etat belgo-flamand ?

⁸ André Mommen, *Het einde van België?* in *Vlaams Marxistich Tidjschrift*, année 44 numéro 3, automne 2010, p.5.